



Réunion du Comité Syndical

du 20 janvier 2015

CS – 1.08
Tableau des emplois permanents
au 1^{er} janvier 2015

RAPPORT
Présenté par Monsieur Pierre REY
Vice-Président

Le vingtième jour du mois de janvier de l'année deux mil quinze à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente six, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Olivier DEROY, président pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Etaient présents :

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Olivier DEROY, Jean-Pierre CUENIN

S.I.C.T.O.M. : MM. Hervé GRISEY, Pierre REY

C.C.S.T. : MM. André HELLE, Claude BRUCKERT, Pierre VALLAT

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : MM. Thierry PATTE, Jean-Claude MARTIN, Michel ORIEZ

S.I.C.T.O.M. : M. André PICCINELLI

C.C.S.T. : NEANT

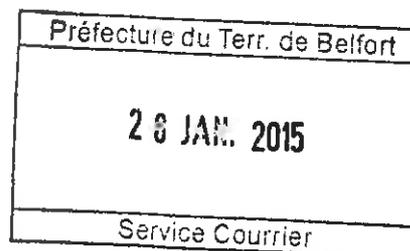
Le quorum est atteint : 11 présents

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : NEANT



Etaient excusés

- **Délégués titulaires** :

C.A.B. : Mmes. Marie ROCHETTE DE LEMPDES, Marie-Laure FRIEZ, Françoise RAVEY,
MM. Yves VOLA, Ian BOUCARD, Jacques BONIN

S.I.C.T.O.M: MM. Patrick MIESCH, Sébastien FLOTAT, Emile EHRET, Luc SENGLER
Pouvoirs : M. Sébastien FLOTAT donne pouvoir à M. André PICCINELLI
M. Emile EHRET donne pouvoir à M. Pierre REY
M. Luc SENGLER donne pouvoir à M. Olivier DEROY

C.C.S.T. : NEANT

- **Délégués suppléants** :

C.A.B. : MM. Stéphane GUYOD, Philippe CHALLANT, Mmes. Bernadette PRESTOZ

S.I.C.T.O.M : Mme. Félice ZWINGELSTEIN

C.C.S.T. : NEANT

Etaient absents

- **Délégués titulaires** :

C.A.B.: M. Bernard DRAVIGNEY

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : NEANT

- **Délégués suppléants** :

C.A.B. : MM. Mazouz BENLAZERI, Raphaël RODRIGUEZ, Mme. Loubna CHEKOUAT

S.I.C.T.O.M : MM. Gilles HEINRICH, Michel JARDON, Thierry STEINBAUER, Henri OSTERMANN

C.C.S.T. : MM. Jean LOCATELLI, Frédéric ROUSSE, Thierry MARCJAN



Réunion du Comité Syndical

du 20 janvier 2015

CS - 1.08 Emplois permanents : tableau annuel au 1^{er} janvier 2015 et modifications liées

RAPPORT
Présenté par M. Pierre REY
Vice-Président

Monsieur le Vice-Président rappelle la compétence de l'assemblée délibérante pour créer et supprimer les emplois permanents, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le tableau annuel au 1^{er} janvier 2015 est proposé ci-après ; il comporte 43 postes ouverts, pour 41 postes pourvus. Tous ces emplois sont à temps complet.

Les deux emplois vacants (agent de maîtrise principal et adjoint technique principal de 1^{ère} classe) sont affectés au quai de transfert de Danjoutin et n'ont plus d'utilité fonctionnelle. La suppression de ces emplois a été proposée à deux reprises au Comité Technique Paritaire du SERTRID (3 juillet et 11 septembre 2014). Le dossier n'a pas été tranché, et il a été convenu d'y revenir une fois connus les résultats de l'audit organisationnel lancé en décembre 2014.

Grades ou emplois	Postes ouverts	Postes pourvus
Ingénieur principal détaché dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services	1	1
Ingénieur principal	1	1
Attaché principal	1	1
Responsable des Quais-Chargé de mission	1	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint administratif détaché pour stage dans l'emploi de technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Agent de maîtrise principal	3	2
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	11	10
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	13	13
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	2	2
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	3	3
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	2	2
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1	1
	43	41

Monsieur le Vice-Président précise qu'il y a lieu d'apporter en cours d'exercice des modifications au tableau ainsi établi, afin d'intégrer notamment le déroulement de carrière des personnels territoriaux au titre de la procédure d'avancement de grade.

Ces modifications, à échéance du 1^{er} mars et du 1^{er} juillet, sont les suivantes :

Date d'effet	Emplois concernés	Postes créés	Postes supprimés
1 ^{er} mars 2015	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe		1
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2	
	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe		2
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	
	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe		1
1 ^{er} juillet 2015	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		1
		5	5

Il est précisé que le comité technique paritaire a été consulté le 3 décembre 2014 au regard de la suppression des emplois d'origine.

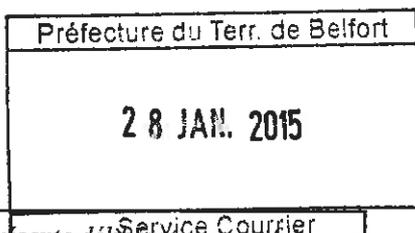
Ceci exposé,

A L'UNANIMITE, le Comité Syndical :

- **ARRETE** le tableau annuel des emplois permanents au 1^{er} janvier 2015
- **VALIDE** les modifications consécutives aux avancements de grade, avec effets successifs au 1^{er} mars et au 1^{er} juillet 2015
- **AUTORISE** l'inscription au budget primitif 2015 des crédits correspondants.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 20 janvier 2015, ladite délibération ayant été affichée par extrait le conformément à l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dépôt en Préfecture le



Service Courrier
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage

POUR EXTRAIT CONFORME
Bourogne, le 27 janvier 2015
Le Président,

Olivier DEROY